

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 octobre 2025

N° CM13102025-02
LG/NB

L'an deux mille vingt-cinq, le treize du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 07 octobre 2025

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, Mme E. RABILIER, Mme L. VILLATEAU, M. D.DOLÉ, M. J.BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD, M K. SERIN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. A. GUILLOTEAU
Mme P. DEBELLOIR-POUPIN
Mme MB. VINCENT
M. J. LANDA
Mme M. LERAY
M. N. RIPALUT

Procuration à
Procuration à
Procuration à
Procuration à
Procuration à
Procuration à

Mme A. RABILLER
Mme N. FIORI
Mme L. VILLATEAU
Mme L. AVOINE
Mme I. BROSSET
M. JC. MARCHAND

Absent :

M. P. BOUSSEAU

Secrétaire : Mme N. FIORI

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RASED

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de Pouzauges (RASED) est une structure éducative qui apporte une aide aux enfants en difficultés au sein des écoles maternelles et élémentaires suivantes :

Communes	Ecoles	Nombre
Pouzauges	Ecole publique élémentaire Jules Verne	6 classes
Pouzauges	Ecole publique maternelle Françoise Dolto	4 classes
Le Boupère	Ecole publique Pierre Menanteau	5 classes
Chavagnes-les-Redoux	Ecole publique Le Figuier	2 classes
La Meilleraie-Tillay	Ecole publique La Pierre Bleue	3 classes
Montournais	Ecole publique Georges Brassens	2 classes
Saint-Mesmin	Ecole publique Les P'tits Minois	2 classes
Sèvremont	Ecole publique Jacques Béreau	4 classes
Les Epesses	Ecole publique Antoine de Saint-Exupéry	4 classes
Saint-Laurent-sur-Sèvre	Ecole publique Jean de la Fontaine	5 classes
Nombre total de classes		37 classes

CONSIDERANT que, depuis la rentrée 2016-2017, il a été convenu avec les Communes concernées de les solliciter financièrement sur la base d'un montant par classe.

CONSIDERANT que, pour l'année scolaire 2024-2025, il a été décidé d'affecter des crédits de fonctionnement pour un montant de 911,62 €, répartis de la façon suivante :

- 231,94 € pour des dépenses courantes de fonctionnement (fournitures administratives) ;
- 223,87 € téléphone + forfait.

CONSIDERANT que la participation par classe, demandée aux Communes, pour l'année scolaire 2024-2025 serait de $911,62 \text{ €} \div 37 \text{ classes} = 24,64 \text{ €}$ (contre 45,00 € pour l'année 2023-2024).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

- DECIDE de fixer le montant de la participation aux frais de fonctionnement du RASED à 24,64 € par classe pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- DECIDE de charger Mme le Maire de solliciter les Communes dont les écoles bénéficient du RASED, sur la base de ce même montant par classe.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Nicole FIORI
Secrétaire de séance